AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE DLP14-1-75 247106

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE MARNE, MARNE)

Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51100-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction
Départementale de l'Agriculture
à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 26 31 décembre 1974

GRANDE CULTURE

LES TRAITEMENTS SUR CEREALES EN VEGETATION AU COURS DE LA PROCHAINE CAMPAGNE

De nombreux exploitants s'interrogent déjà sur les traitements à envisager sur les céréales.

Force est de reconnaître que les problèmes de protection des céréales en végétation ne se clarifient pas avec le recul du temps, bien au contraire.

Il n'est pas dans notre intention d'aborder un sujet aussi vaste dans son ensemble mais d'insister sur certains points,en particulier sur ceux que l'on a tendance à oublier.

Cette dernière campagne, des traitements fongicides ont apporté parfois des améliorations de rendement très sensibles, surtout sur blés en sols de craie.

Dans nos essais sur blés des gains allant jusqu'à 13 et 15 quintaux à l'hectare ont été obtenus. Toutefois gardons-nous de généraliser ! Pour notre part ces gains ont été obtenus à partir de 35 cultures suivies dès la levée et se situant en risque maximum.

Nous restons persuadés que les traitements fongicides, utilisés judicieusement, sont une arme précieuse mais à ne pas utiliser systématiquement. Nous ne redirons jamais assez que cette méthode ne doit pas être considérée comme une panacée, ni comme une solution de facilité permettant de négliger les autres facteurs agronomiques.

Il ne faut pas oublier que si ces traitements apparaissent particulièrement intéressants en Champagne crayeuse ceci est lié à notre type de sol mais également et surtout à un assolement céréalier intensif et même fréquemment excessif. Cet assolement étant d'ailleurs à l'origine du développement d'autres parasites contre lesquels nous sommes actuellement désarmés : en particulier le piétin-échaudage et les nématodes des racines des céréales.

Si le piétin-échaudage ne s'est pas révélé inquiètant au cours de la dernière campagne, par contre les nématodes ont été extrêmement actifs et dommageables sur blés, escourgeons et même seigles.

.../...

P.169

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

Les maladies de la base des tiges (Fusariose et Piétin-verse) sont incontestablement celles occasionnant le plus de dommages dans nos régions. Il y a toutefois lieu de remarquer que pour des conditions culturales identiques les attaques ne sont pas systématiques. Les escourgeons cette année ont peu souffert de ces parasites alors que, se situant en fin d'assolement, ils sont traditionnellement les plus atteints.

Les produits dits polyvalents ont une action très satisfaisante contre ces maladies. Toutefois compte-tenu de leur coût, certains exploitants s'interrogent soit sur la réduction de la dose du systémique (type BMC) soit pour utiliser ce produit seul sans adjonction de Manèbe ou de Mancozèbe.

Les produits sont préconisés à leur dose d'Autorisation de Vente ou d'Homologation. Cette dose est prévue pour assurer une efficacité satisfaisante dans un certain éventail de facteurs, tant biologiques que climatiques. Il est certain que dans des conditions excellentes : céréales moyennement développées et en végétation active, maladies implantées peu profondément dans les gaines, une dose moindre peut convenir;mais réduire systématiquement les apports conseillés ne peut qu'amener à des mécomptes en particulier dans nos régions. La réduction de la dose est parfois préconisée en raison d'un second traitement à intervenir. Or rien ne prouve que cette seconde application sera nécessaire.

Manèbe et Mancozèbe, outre une certaine action complémentaire sur les maladies de pied, ont une efficacité notable sur rouilles et septoriose. Dans nos secteurs souffrant peu de rouilles, il est évidemment tentant, en les considérant comme non indispensables et compte-tenu de leur prix actuel, de les supprimer et de n'utiliser que le BMC. Leur absence laisserait une légère faille dans le système de défense.

Il faut rappeler que des différents traitements fongicides sur céréales ceux dirigés contre les maladies de la base des plantes sont les seuls que l'on puisse réaliser avec le maximum d'objectivité et de chance de rentabilité. L'examen de la base d'une centaine de pieds en fin de tallage, pris dans le champ au hasard (procéder à plusieurs prélèvements séparés si le terrain n'est pas homogène) permet de se faire une opinion sur l'opportunité d'une intervention.

A partir de 25 pieds présentant au moins une tige atteinte pour 100 pieds examinés il convient d'envisager un traitement. Cette proportion a obligatoirement un caractère arbitraire; la résistance relative des variétés, les conditions climatiques et culturales peuvent influer sur l'évolution des taches. Toutefois elle a le mérite de constituer une base.

L'Oïdium des céréales, de par son comportement, mérite des observations particulières.

C'est incontestablement sur orges de printemps que l'oïdium est le plus dommageable en Champagne crayeuse. Dans nos régions où la suppression de cette maladie n'amène pas jusqu'à présent un développement inquiètant des rouilles, le traitement des semences à l'éthyrinol constitue le moyen le plus adéquat.

Sur escourgeons et blés d'hiver l'oïdium est plus ou moins dommageable suivant les années et les cultures. C'est une maladie sur le développement de laquelle il est malaisé de faire des pronostics. Courant février les escourgeons présentaient des attaques d'oïdium extrêmement sérieuses. A la faveur des températures relativement élevées de la seconde quinzaine de mars la maladie reprenait une grande activité, à

.../...

tel point que nous étions amenés à conseiller le 27 mars l'utilisation, de préférence, d'un herbicide à base de colorant. A partir de la mi-avril l'oïdium était en nette régression et ne posait guère de problèmes jusqu'à la récolte.

Sur blé d'hiver, par contre, un oïdium relativement précoce et très virulent, s'est parfois maintenu sur les plantes pendant toute la période végétative, envahissant feuilles supérieures et épis.

Les produits dits polyvalents, se sont révélés au cours de ces dernières campagnes très insuffisants pour combattre cette maladie pour laquelle il est nécessaire de recourir à des produits spécifiques.

Afin de serrer le problème au plus près et de n'engager un traitement que dans la mesure où il peut être rentable il avait été envisagé de ne déclencher l'intervention qu'au stade où la maladie était sur le point d'occasionner des dégâts sérieux à la végétation, alors que 20 à 25 % de la surface des feuilles actives était envahi. Il a fallu revenir à des traitements plus précoces alors que l'oïdium est installé dans la culture, sans plus. Il en résulte que la rentabilité des traitements est plus incertaine et liée aux conditions climatiques des 15 à 25 jours suivants qui sont déterminantes pour l'évolution de la maladie. Outre les produits ayant une action de pénétration dans les tissus (éthyrimol, tridemorphe, ditalimphos) il est à rappeler que le soufre mouillable est actif mais à des doses relativement élevées de 7 à 8 kg de matière active à l'hectare.

Enfin il est à signaler que le blé dur peut être aussi sérieusement attaqué par l'oïdium.

<u>Maladies du feuillage et des épis</u> (Septoriose-Fusariose)

Bien qu'au cours de ces dernières campagnes les parties supérieures des céréales aient été relativement peu affectées par les maladies, oïdium exclus, il ne faut pas mésestimer le risque de dommages.

Il n'y a pas de relation obligatoire entre les dégâts constatés à la base des plantes et la propagation des maladies vers les organes supérieurs.

Ce sont surtout les conditions climatiques de la période épiaison-floraison qui déterment l'évolution de la fusariose et de la septoriose ; bien entendu liées à des facteurs secondaires : micro-climat local, variétés, fertilisation, densité de végétation etc...

Alors qu'il est possible de fixer un seuil de risque relativement valable pour déclencher un éventuel traitement contre les maladies de pied un tel critère n'existe donc pas pour la protection de l'épi.

En 1974, la rareté des précipitations jusqu'au 10 juin laissait prévoir des épis sains. Par contre en fin de printemps humide le problème peut être inversé.

Pour ce type de dommages les précédents jouent un rôle limité mais nous pensons que le micro-climat local est très important. Telle région, tel terroir, telle pièce même, où les rendements sont en "dents de scie" sans cause agronomique bien nette devront être considérés comme suspects et faire l'objet d'un maximum d'attention.

P.170

Enfin il est bon de rappeler que le traitement ne doit intervenir au plus tôt que sur tous les épis sortis. Il ne faut pas compter sur le pouvoir systémique des produits pour migrer jusqu'au niveau d'épis non apparents lors du traitement. Les doses recommandées doivent être respectées.

Les rouilles : sont les parasites posant le moins de problèmes en Champagne.

La rouille jaune affectant particulièrement les blés Joss et Top a été observée au cours de ces deux dernières campagnes en Ardenne sur sol limoneux mais elle ne parait pas s'être sérieusement implantée en zone crayeuse.

Les Insectes du feuillage des céréales seront traités dans un avis ultérieur.

l'Ingénieur chargé des Avertissements Agricoles,

A. GODIN.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire CHAMPAGNE,

J. DELATTRE.

ABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR L'ANNEE 1975

LE "MINISTERE DE L'AGRICULTURE A FIXE LE TARIF DES ABONNEMENTS AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES A 50 F POUR L'ANNEE 1975". CE TARIF COMPREND LE SERVICE DE LA REVUE PHYTOMA.

Nous pensons que l'augmentation du tarif des abonnements ne sera pas, pour les agriculteurs qui suivent les Avis des Stations d'Avertissements Agricoles, un motif de se détourner d'une source de conseils objectifs et bien adaptés aux conditions particulières de leurs problèmes phytosanitaires.

Actuellement, l'abonnement au service du BULLETIN de la STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "CHAMPAGNE" doit être réglé par virement ou versement au compte de chèques postaux désigné ci-après, à l'exclusion de tout autre mode de réglement (les chèques bancaires notamment ne peuvent être utilisés).

Régisseur de Recettes
Direction Départementale de l'Agriculture
de la Marne

Cité Tirlet - 51036 CHALONS sur MARNE
n° 2800.67 W - Châlons sur Marne

Les tarifs sont les suivants :

- Abonnement ordinaire (Bulletin technique et PHYTOMA) .... 50 F

- Abonnement collectif :
  1) à une même adresse .... 50 F + 30F par série supplémentaire de bulletins

  2) à plusieurs adresses .... 50 F + 40F par adresse supplémentaire

  3) à plusieurs Stations d'Avertissements .... 50 F + 40F par Station supplémentaire

Nota : sur le talon du virement réservé au destinataire, prière de mentionner très lisiblement :

- les noms et prénom de l'abonné
- l'adresse, lieu-dit ou quartier
- le nom de la commune et le bureau de poste qui la dessert avec son numéro de code
- Faute de l'un de ces renseignements, nos bulletins risquent de ne pas parvenir régulièrement à leur destinataire.

Ne pas omettre de mentionner au talon du virement la mention 'AVERTISSEMENTS AGRICOLES" afin que le Régisseur de Recettes de la D.D.A. puisse effectuer l'enregistrement du réglement au Service des Abonnements au Bulletin de la Station d'Avertissements Agricoles.

EDITION DE LA STATION CHAMPAGNE : Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne.

Réabonnez-vous, dès que possible, afin de vous éviter toute interruption de réception.

P71